

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1182 – 02/09/2024

**Descriptif**

<b>Objet</b>	:	Rénovation, transformation et agrandissement du Centre culturel « l'épicentre » à Collonge-Bellerive (phases 31 à 52)
<b>Forme de mise en concurrence</b>	:	Appel d'offres
<b>Type de procédure</b>	:	Ouverte
<b>Mandat</b>	:	Ingénieur CVC et automatismes du bâtiment
<b>Honoraires</b>	:	Le montant des travaux donnant droit aux honoraires est estimé à CHF 2'650'000.- HT (+/- 15 %)
<b>N° de publication sur simap.ch</b>	:	3139
<b>Date de publication sur simap.ch</b>	:	30 août 2024
<b>Délai de rendu</b>	:	9 octobre 2024 à 16h00
<b>Adjudicateur</b>	:	Commune de Collonge-Bellerive, Service des bâtiments, Chemin du Château-de-Bellerive, 1222 Véesenaz, CP 214, Maristella Orlando Pignoly
<b>Organisateur</b>	:	Idem
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	:	Admise
<b>Sous-traitance</b>	:	Non admise
<b>Critères d'adjudication</b>	:	Compréhension de la problématique 30 % Références du soumissionnaire 25 % Qualité économique globale de l'offre 25 % Organisation du soumissionnaire 15 % Formation dispensée par le soumissionnaire 5 %
<b>Notation du prix</b>	:	Méthode linéaire Tmoyenne
<b>Notation du temps</b>	:	Méthode T4
<b>Comité d'évaluation</b>	:	Mme M. Orlando Pignoly, architecte, responsable d'opération au Service des bâtiments de la Commune de Collonge-Bellerive

M. J. Madrinan, architecte EPF SIA SWB, atelier MARCH sa, responsable du projet

M. C. Bastide-Fouque, architecte, atelier MARCH sa

**Suppléants**

Mme L. Cochard, architecte, responsable du Service des bâtiments de la Commune de Collonge-Bellerive

M. F. Dulon, architecte EPF SIA SWB, atelier MARCH sa

**Commentaires techniques sur  
la base des documents  
publiés et des bases légales et  
réglementaires applicables  
dans le cas d'espèce**

**Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1

**Remarques sur l'appel d'offres** : Le comité d'évaluation ne compte pas de membre spécialiste du marché.

Le taux de pondération du critère du nombre d'heures n'est pas précisé.

**Avis de la CCAO**



**Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur